

Contrôle des armes à feu

L'Association canadienne des chefs de police du Canada est d'avis que le Parlement devrait reconnaître qu'il est trop facile de se procurer une arme au Canada et que cela provoque inutilement décès, souffrances, crimes et suicides. En outre, il y a une recrudescence des accidents mettant en cause des enfants. Il arrive en effet que ceux-ci soient blessés grièvement ou même tués lorsqu'ils jouent avec des armes chargées.

L'ancien président de l'Association canadienne des chefs de police et chef de la police de Vancouver, M. Bob Stewart, a lui-même pris position très clairement sur la question. D'après un article de journal, il aurait déclaré:

«La prolifération des armes de poing est un véritable sujet d'inquiétude», déclare Bob Stewart, chef de la police de Vancouver . . .

«Si nous ne parvenons pas à contrôler maintenant la situation, notre problème risque de ressembler à celui des États-Unis: la situation serait alors irréversible», poursuit-il.

Il y a à l'heure actuelle au Canada au moins 850 000 armes à feu, et on ne sait pas exactement combien il y a de fusils et de carabines en circulation, car, contrairement aux armes de poing, leurs propriétaires ne sont pas tenus de les enregistrer auprès des services de la police locale ou de la GRC. Mon projet de loi d'initiative parlementaire reconnaîtrait cette situation et rendrait la loi plus rigoureuse à cet égard.

Il existe d'autres sujets d'appréhension. Récemment, à Toronto, un jury du coroner a vertement blâmé la législation canadienne concernant les armes à feu. Il a signalé que même après qu'une personne a été jugée coupable d'une infraction commise avec une arme à feu, tant qu'elle possède un certificat d'acquisition d'arme à feu, elle n'a qu'à se rendre dans un magasin pour s'en procurer une autre. C'est tout à fait insensé. Le jury du coroner qui enquêtait sur la mort d'Alan Boyarski, un musicien de Scarborough abattu par la police le 11 août 1985, a mis bien clairement en évidence l'existence de failles très graves dans la loi à cet égard.

En fait, la loi devrait restreindre le droit de posséder une arme à feu de toute personne déclarée coupable d'un tel crime. Nous devrions certes retirer le certificat d'acquisition d'une arme à feu à toute personne déclarée coupable d'un tel crime pour une période prolongée, afin d'éviter les récidives.

Il y a d'autres points que nous devrions examiner dans notre étude de la loi canadienne sur le contrôle des armes à feu et je voudrais aborder deux ou trois de ces points. Il y a la question des écoles de combat, un phénomène nouveau et alarmant au Canada. Dans plusieurs régions, des écoles ont surgi pour entraîner les gens aux techniques de combat. Dans certains cas, cela implique l'utilisation d'armes à feu.

Il y a aussi la question du suicide. Le Centre pour la prévention du suicide du Québec demande aux gouvernements fédéral et provinciaux de réglementer d'une façon plus stricte l'acquisition des armes à feu. Le Centre signale que des armes à feu sont à l'origine d'un tiers des suicides qui se sont produits au Québec entre 1975 et 1979.

Un autre problème est la rapidité avec laquelle on peut se procurer une arme à feu. Une personne peut se procurer un certificat d'armes à feu et quelques heures plus tard se rendre au magasin et en acheter une. Cette personne peut être dans un état de colère extrême ou de déséquilibre et risque de tuer quelqu'un et, dans certains cas, de se suicider. On devrait certainement laisser s'écouler au moins un certain temps entre

l'acquisition du certificat et l'achat de l'arme pour que la possibilité d'homicide soit moins grande.

Nous devons étudier aussi la possibilité de contrôler plus sévèrement l'utilisation des armes à feu par les policiers dans les poursuites, par exemple. L'ancien chef de cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Bill Neville, a perdu son fils Lindsay, âgé de 20 ans, sur un tronçon isolé de la route 38 près de Parham en Ontario. Il a supplié le jury du coroner de recommander au gouvernement de contrôler plus sévèrement l'utilisation inappropriée des armes à feu par les policiers dans certaines situations.

Un autre problème que plusieurs autorités policières ont souligné est celui de l'acquisition illégale des armes à feu. On a signalé que, dans bien des cas, des gens ont obtenu des armes très dangereuses sans passer par la procédure qui consiste à obtenir d'abord un certificat d'acquisition d'armes à feu.

Notre système judiciaire n'applique peut-être pas aussi rigoureusement qu'on pourrait l'espérer les dispositions du Code criminel exigeant une ordonnance d'interdiction et une sentence minimum obligatoire dans le cas des condamnations pour infractions impliquant l'utilisation d'armes à feu. Une disposition de la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu prévoit aussi qu'il faut suivre un cours sur la sécurité dans le maniement des armes à feu avant de pouvoir obtenir un certificat.

On a parlé de cette disposition dans une récente évaluation. La société Decision Dynamics Corporation a effectué une étude très complète des dispositions sur le contrôle des armes à feu au Canada et a signalé que la loi de 1977 comprend une disposition qui n'a pas encore été proclamée dix ans plus tard. C'est la disposition qui exige qu'on suive un cours sur la sécurité dans le maniement des armes à feu ou qu'on passe un test sur la sécurité dans l'utilisation et le maniement des armes à feu, approuvé par le procureur général de sa province, avant de pouvoir obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu. Dix ans plus tard, cette disposition n'a pas encore été proclamée. J'aurais espéré que le gouvernement aurait agi rapidement dans ce cas.

Il est important de remarquer que mon projet de loi visant un contrôle plus sévère des armes à feu ne violerait aucunement les droits de ceux qui aiment chasser en toute sécurité. Il ne diminuerait en rien leurs droits. En effet, de nombreux clubs de chasse au Canada ont été les premiers à réclamer des cours sur le maniement sécuritaire des armes et ont éduqué eux-mêmes leurs membres. Ce ne sont pas les personnes visées par cette mesure, si je puis me permettre d'employer ce terme dans le contexte du débat actuel. L'objet de ma proposition est plutôt de reconnaître que trop de gens au Canada meurent par suite d'un usage abusif des armes à feu.

Les statistiques sont éloquentes à ce sujet. Comparons la situation de la Grande-Bretagne à celle des États-Unis. Aux États-Unis, les armes à feu sont en vente libre. Nous sommes tous au courant du nombre incroyablement élevé de crimes commis à l'aide d'armes à feu. Des milliers de personnes sont assassinées chaque année par suite de la prolifération des armes de poing dans cette société. La mentalité Rambo se porte bien. Nous ne voulons pas voir cela au Canada.